

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1148

15 mai 2013

SOMMAIRE

Alpha Fund Management S.à r.l.	55101	Eugénie S.A.	55090
Angel des Montagnes Amo S.A.	55063	Eurocash-Fund	55092
Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l.	55101	Fiducial Expertise S.A.	55103
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	55060	Ganda	55092
Charles Marcus International Sàrl	55100	G Co-Investment III S.C.A.	55065
China Three Gorges International (Euro- pe) S.A.	55090	Global Fund Selection Sicav	55091
Ciplet Finance SA	55091	Greenpark Azur S.à r.l.	55102
Clara Vision S.A.	55065	Grosvenor Retail European Properties III S.à r.l.	55091
Cobelu	55065	IKON Property S.à r.l.	55104
Cofalux Immobilière S.A.	55091	Kernel Holding S.A.	55058
Cofidex S.A.	55093	La Dame du Duché	55059
Comgest Asia	55100	La Dame du Luxembourg S.A.	55103
Comgest Europe	55101	Langevin Siding S.à r.l.	55059
Compagnie Financière de la Sûre S.A. ...	55101	Leisure Finance	55060
Compagnie Financière et Commerciale du Parc SA	55093	Linkstar S.à r.l.	55058
CONREN Fortune	55101	L.S.F. S.A.-SPF	55059
Couvretoit s.à r.l.	55102	Luxembourg Capital Real Estate	55104
Credit Suisse Holding Europe (Luxem- bourg) S.A.	55092	Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à r.l.	55060
Dedel S.A., SPF	55090	Luxnova S.A.	55058
De Z à A S.à r.l.	55089	Luxtrid S.A.	55094
DeZaRo S.à r.l.	55090	Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l. ...	55095
DM Invest S.A.	55093	Rose Engineering Consultants S.à r.l. ...	55063
Dorna-SBK Holdings S.à r.l.	55089	The Consulting Company	55103
Drybud Immobilien S.à r.l.	55094	Vermietungsgesellschaft Objekt 12	55063
		Weatherford Luxembourg S.à r.l.	55063

Linkstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.132.

—
EXTRAIT

En date du 28 mars 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Kees-Jan Avis en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 29 mars 2013;
- Jacques de Patoul, né à Luxembourg, le 10 janvier 1980, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 29 mars 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Jacques de Patoul, gérant;
- Virginia Strelen, gérant;
- Williams Mike, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Référence de publication: 2013043200/19.

(130052717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.798.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 2 avril 2013 au siège social de la société que:

1. Le siège de la société est transféré avec effet au 1^{er} janvier 2013 au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. La démission de Monsieur Torben Madsen a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
3. La démission du Commissaire aux Comptes, Modern Treuhand SA a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
4. Monsieur Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
5. Monsieur Andrew Mann, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco à été nommé Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
6. La Société est représentée par la signature conjointe de Monsieur Hakan Gershagen ensemble avec Monsieur Anton Baturin ou Monsieur Gilles Wecker.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2013043204/24.

(130052449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.173.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERNEL HOLDINGS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013043187/11.

(130052855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

L.S.F. S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 77.461.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 2 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour L.S.F. S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013043194/22.

(130052789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

La Dame du Duché, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefevre.

R.C.S. Luxembourg B 145.689.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 899 du 28 avril 2009.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Dame du Duché

Signature

Référence de publication: 2013043196/15.

(130052607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Langevin Siding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 310.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.950.

Par résolutions signées en date du 14 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant Classe A, avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant Classe A, avec effet au 1^{er} mars 2013, 04et pour une durée indéterminée;

- nomination de Muriel Bourgeois, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant Classe A, avec effet au 1^{er} mars 2013, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013043198/17.

(130052392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Leisure Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 150.819.

Le Bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043199/10.

(130052758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 76.511.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043203/10.

(130052805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 155.975.

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of March.

Before Us Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "CB CERATIZIT Luxembourg S.A.", a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at L-8232 Mamer, 101, route de Holzem, registered with the Luxembourg trade and companies register (the Company) under the number B 155.975.

The Company was incorporated on 01 October 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Official Gazette Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2461 of 15th November 2010.

there appeared:

1) "Ever Spring International Holdings Ltd", a company duly incorporated under the laws of the Hong Kong, established and having its registered office at 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, represented by its director, Mrs Huei Hua Liao, also referred to as «Category A shareholder», here represented by:

Mr. Gerhard KERCKHOFF, employee, professionally residing in Mamer,

by virtue of a proxy under private seal on the 11th of March 2013 that, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this minute.

2) "CERATIZIT S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at 101, route de Holzem, L-8232 Mamer (Registre de commerce de Luxembourg B 4610), also referred to as «Category B shareholder», here represented by:

Mr. Gerhard KERCKHOFF, employee, professionally residing in Mamer,

by virtue of a proxy under private seal on the 6th of March 2013 that, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this minute.

together hereafter «the Shareholders».

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 51.000.000,00 (fifty-one million Euro) represented by 255.000 (two hundred fifty-five thousand) shares without nominal value, of which 127.500 (hundred twenty-seven thousand five hundred) are category A shares and 127.500 (hundred twenty-seven thousand five hundred) are category B shares, by an amount of 3.500.000,00 EUR (three million five hundred thousand euro), to an amount of EUR 54.500.000,00 (fifty-four million five hundred Euro), represented by 272.500 (two hundred seventy-two thousand five hundred) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up, of which 136.250 (hundred thirty-six thousand two hundred fifty) are category A shares and 136.250 (hundred thirty-six thousand two

hundred fifty) are category B shares, by way of issuance of a number of 17.500 (seventeen thousand five hundred) shares, of which are 8.750 (eight thousand seven hundred fifty) A shares and 8.750 (eight thousand seven hundred fifty) B shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Shareholders prenamed, declare through their proxyholder or representatives to subscribe to the 17.500 (seventeen thousand five hundred) new shares without nominal value, "Ever Spring International Holdings Ltd" subscribing to all the 8.750 (eight thousand seven hundred fifty) new category A shares and "CERATIZIT S.A." subscribing to all the 8.750 (eight thousand seven hundred fifty) new category B shares - and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to 3.500.000.- EUR (three million five hundred thousand euro).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned Notary by the presentation of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company's bank accounts.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company's bank accounts.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Shareholder resolves to amend the Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed corporate capital amounts to EUR 54.500.000,00 (fifty-four million five hundred Euro), represented by 272.500 (two hundred seventy-two thousand five hundred) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up, of which 136.250 (hundred thirty-six thousand two hundred fifty) are category A shares and 136.250 (hundred thirty-six thousand two hundred fifty) are category B shares."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated, with reservation of all rights, to be approximately EUR 7.000,00 and will be at charge of the Company.

Nothing else being on the agenda and no further requests raised, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Capellen, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierzehnten März,

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, wird eine außerordentliche Versammlung des Aktionärs (die Versammlung) der "CB CERATIZIT LUXEMBOURG S.A.", eine Aktiengesellschaft (société anonyme), mit Sitz in L-8232 Mamer, 101, route de Holzem, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B Nummer 155.975, gegründet gemäß Urkunde vom 01. Oktober 2010, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitze in Sanem, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg (die Gesellschaft) Nummer 2461 vom 15. November 2010,

sind erschienen:

1) Ever Spring International Holdings Ltd, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen von Hong Kong, mit Gesellschaftssitz in 31/F., The Center, 99 Queen's Road Central, Hong Kong, handelnd durch ihre Geschäftsführerin, Mrs. Huei Hua Liao,

auch hiernach benannt als „Aktionär der Kategorie A“, hier vertreten durch:

Herrn Gerhard KERCKHOFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in Mamer,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 11. März 2013, welche, nachdem sie von allen Erschienenen und vom amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

2) CERATIZIT S.A., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 101, route de Holzem, L-8232 Mamer (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 4610),

auch hiernach benannt als „Aktionär der Kategorie B“, hier vertreten durch:

Herrn Gerhard KERCKHOFF, Angestellter, beruflich wohnhaft in Mamer,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 6. März 2013 welche, nachdem sie von allen Erschienenen und vom amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dies vorausgeschickt, fassen die Aktionäre, vertreten wie zuvor, wie folgt Beschluss:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, das Kapital der Gesellschaft vom jetzigen Betrag von EUR 51.000.000,00 (einundfünfzig Millionen Euro), eingeteilt in 255.000 (zweihundertfünfundfünfzigtausend) Aktien ohne Nominalwert, von denen 127.500 (einhundertsiebenundzwanzigtausendfünfhundert) A Aktien und 127.500 (einhundertsiebenundzwanzigtausendfünfhundert) B Aktien sind, um einen Betrag von EUR 3.500.000 (drei Millionen fünfhunderttausend Euro) auf EUR 54.500.000 (vierundfünfzig Millionen fünfhunderttausend Euro) zu erhöhen, eingeteilt in 272.500 (zweihundertzweiundsiebzigtausendfünfhundert) Aktien ohne Nominalwert, von denen 136.250 (einhundertsechunddreissigtausendzweihundertfünfzig) A Aktien und 136.250 (einhundertsechunddreissigtausendzweihundertfünfzig) B Aktien sind, und zwar durch die Ausgabe von 17.500 (siebzehntausendfünfhundert) neuen Aktien ohne Nominalwert, von denen 8.750 (achttausendsiebenhundertfünfzig) A Aktien und 8.750 (achttausendsiebenhundertfünfzig) B Aktien sind.

Zeichnung der Aktien durch die Gesellschafter - Zahlung

Die vorgenannten Aktionäre erklären, handelnd durch ihre Vertreter, die 17.500 (siebzehntausendfünfhundert) neuen Aktien ohne Nominalwert zu zeichnen, wovon "Ever Spring International Holdings Limited" alle 8.750 (achttausendsiebenhundertfünfzig) neuen Aktien der Kategorie A zeichnet und "CERATIZIT SA" alle 8.750 (achttausendsiebenhundertfünfzig) neuen Aktien der Kategorie B zeichnet, und die Aktionäre die Bareinlage in Höhe von EUR 3.500.000 (drei Millionen fünfhunderttausend Euro) leisten.

Der Nachweis der Überweisung wurde dem unterfertigten Notar durch Vorlage einer Bankbescheinigung der Bank erbracht, die die Konten der Gesellschaft führt.

Der unterfertigte Notar nahm den Nachweis an und sah dies als genügenden Beweis an, dass die Gelder tatsächlich den Bankkonten der Gesellschaft gut geschrieben wurden.

Zweiter Beschluss

Nach der zuvorgehenden Kapitalerhöhung beschlossen die Aktionäre, Artikel 5 der Satzung neu zu fassen, der nunmehr wie folgt lauten wird:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 54.500.000 (vierundfünfzig Millionen fünfhunderttausend Euro), eingeteilt in 272.500 (zweihundertzweiundsiebzigtausendfünfhundert) Aktien ohne Nominalwert, von denen 136.250 (einhundertsechunddreissigtausendzweihundertfünfzig) A Aktien und 136.250 (einhundertsechunddreissigtausendzweihundertfünfzig) B Aktien sind."

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit EUR 7.000,- bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, wird die Sitzung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieses Dokument in englischer Sprache verfasst wurde, und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist. Auf Anfrage der gleichen erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text maßgebend.

Worüber die vorliegende notarielle Urkunde zum eingangs genannten Datum in Capellen erstellt wird.

Nachdem das Dokument der anwesenden Person, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist vorgelesen wurde hat der Bevollmächtigte vorliegende Urkunde zusammen mit dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. KERCKHOFF, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 mars 2013. Relation: CAP/2013/947. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 19. März 2013.

Référence de publication: 2013038024/142.

(130046824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Vermietungsgesellschaft Objekt 12, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 17.573.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, den 2. April 2013.

Référence de publication: 2013042908/11.

(130052283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013042910/11.

(130051758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Angel des Montagnes Amo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.043.

Les comptes annuels au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042997/10.

(130052340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Rose Engineering Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 176.033.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le onze février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur François GEORGES, employé privé, né à Wassy (France) le 15 décembre 1971, demeurant à F-51290 Somsois, 5, Grande-rue.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

ROSE ENGINEERING CONSULTANTS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la consultation en ingénierie, l'inspection et le suivi de projets en pétrochimie, l'industrie minière et autres activités industrielles.

Elle fournira en tout ou en partie l'ensemble des services et prestations qui s'y rapportent tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Ehlerange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2 013.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur François GEORGES, prénommé CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- I. - Est nommé gérant de la société: Monsieur François GEORGES, prénommé
- II. - La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.
- III. - Le siège social de la société se trouve à: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Goerges, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2013. Relation: EAC/2013/2079. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038892/76.

(130047266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Clara Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043057/10.

(130052633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Cobelu, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013043058/10.

(130052742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

G Co-Investment III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 175.922.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of February.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

(i) Luxgoal S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-three million three hundred thirty-two thousand one hundred eighty-four euro and sixty-five cents (EUR 33,332,184.65), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152268,

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(ii) Axeurope S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152268,

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(iii) G Co-Investment GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty thousand euro (EUR 30,000.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161761,

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(iv) Javier Perez-Tenessa De Block, residing at Salvador Espriu, 81, 5^o 2a, 08005 Barcelona (Spain),

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(v) Dana Dunne, residing at 48 Doneraile Street, London SW6 6EP, United Kingdom,

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(vi) Francisco Javier Bellido Trullenque, residing at Passeig Maritim, 17, 5° 1a, 08912 Badalona, Barcelona (Spain),

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(vii) Josep Bernat Pane, residing at Passeig Verdaquer, 18, 17310 Lloret de Mar, Girona (Spain),

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(viii) Mauricio Prieto, residing at Passatge Roserar, 7, Bajos, 08034 Barcelona (Spain),

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(ix) Andreas Schraeder, residing at Vistabella, 17 C, 3° 1a, 08022 Barcelona (Spain),

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(x) Philippe Vimard, residing at Joaquim Blume, 8, 08196 Les Planes, Sant Cugat del Valles, Barcelona (Spain),

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(xi) Sylvia Andriessen, residing at Van Alkemadeaan 141, 2597 AD Den Haag, The Netherlands,

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(xii) Mario Gavira, residing at 21 Rue Saint Maur, 75011 Paris, France, represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(xiii) Angelo Ghigliano, residing at Via Podgora, 18, Vedano al Lambro, Milan (Italy),

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(xiv) Peter Carlsson, residing at Huvudstagatan 27, 6tr, 17158 Solna, Sweden,

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(xv) Ludovic Philippo, residing at 30 Rue Rambuteau, 75003 Paris, France, represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration;

(xvi) Thomas Reiter, residing at Stresemannalle 68a, 22529 Hamburg, Germany,

represented by Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among G Co-Investment GP S.à r.l., as unlimited partner (associé commandité) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "G Co-Investment III S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member, as well as to individual persons (or their related entities) forming part of the staff of the group of companies to which the Company belongs, notably for the purpose of providing financing for an incentive plan offered to such persons.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one million five hundred thousand euro and one cent (EUR 1,500,000.01) divided into one (1) class A share (the "Class A Share"), which shall be held by the unlimited partner(s) (associe(s) commandite(s)), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company, and sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred seventy-two (16,666,672) class B shares (the "Class B Shares"), sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class C shares (the "Class C Shares"), sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class D shares (the "Class D Shares"), sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class E shares (the "Class E Shares"), sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class F shares (the "Class F Shares"), sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class G shares (the "Class G Shares"), sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class H shares (the "Class H Shares"), sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class I shares (the "Class I Shares"), and sixteen million six hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six (16,666,666) class J shares (the "Class J Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires). Each issued share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares will be in the form of registered shares only. The Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares may only be transferred subject to the Managers' consent, not to be unreasonably withheld.

The Class A Share will be in the form of registered shares only. The Class A Share may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of

Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly. Any transfers of the Class A Share not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at two million three hundred seventy-one thousand five hundred seven euro and forty-eight cents (EUR 2,371,507.48) divided into one (1) Class A Share, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class B Shares, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class C Shares, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class D Shares, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class E Shares, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class F Shares, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class G Shares, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class H Shares, twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class I Shares, and twenty-six million three hundred fifty thousand eighty-three (26,350,083) Class J Shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The Manager(s) is(are) authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager(s) to do so.

7.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the class J shares until the class B shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 31 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, but not its Class A Shares. The acquisition and holding of its own Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Manager(s), Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by G Co-Investment GP S.a r.l. (the "Manager(s)"), in its capacity as unlimited partner and holder of the Class A Share of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager(s) to be removed shall have no veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager(s). The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its(their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.

Art. 12. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Liability of the Manager(s) - Indemnification. The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager(s). In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 16. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the 20th of July at 11.30 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager(s) or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 25. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 26. Adjournment. The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

Art. 28. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April and ends on the last day of March of the following year.

Art. 30. Adoption of Financial Statements. The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- The Class A Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point five per cent (0.5 %) per annum of the nominal value of such share, then
- each Class B Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point six per cent (0.6 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seven per cent (0.7 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point eight per cent (0.8 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point nine per cent (0.9 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one per cent (1 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one point one per cent (1.1 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one point two per cent (1.2 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one point three per cent (1.3 %) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class J Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than one point four per cent (1.4 %) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and
- any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class B Shares).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders of the Company. The Manager(s) fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In addition, the Company shall elect under Treas. Reg. Section 301.7701-3 to be treated as partnership to the extent permitted by law and the Company shall be treated as partnership for US federal income tax purposes. The Company shall not enter any agreement or commitment to (i) list, or undertake any action that could result in or have the effect of facilitating the trading of, its shares on any established securities market or (ii) create or support a secondary market (of the substantial equivalent thereof) in its shares if as a result thereof the Company may be treated (under Section 7704 of the Internal Revenue Code of 1986, as amended for US tax purposes as association taxable as corporations.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-in
1) Luxgoal S.à r.l.	EUR 185,625.-	2,062,476 Class B Shares 2,062,503 Class C Shares 2,062,503 Class D Shares 2,062,503 Class E Shares 2,062,503 Class F Shares 2,062,503 Class G Shares 2,062,503 Class H Shares 2,062,503 Class I Shares 2,062,503 Class J Shares	EUR 185,625.-
2) Axeurope S.A.	EUR 151,875.-	1,687,476 Class B Shares 1,687,503 Class C Shares 1,687,503 Class D Shares 1,687,503 Class E Shares 1,687,503 Class F Shares 1,687,503 Class G Shares 1,687,503 Class H Shares 1,687,503 Class I Shares 1,687,503 Class J Shares	EUR 151,875.-
3) G Co-Investment GP S.à r.l.	EUR 0.01	1 Class A Share	EUR 0.01
4) Javier Pérez- Tenessa De Block	EUR 150,000.-	1,666,672 Class B Shares 1,666,666 Class C Shares 1,666,666 Class D Shares 1,666,666 Class E Shares 1,666,666 Class F Shares 1,666,666 Class G Shares 1,666,666 Class H Shares 1,666,666 Class I Shares 1,666,666 Class J Shares	EUR 150,000.-
5) Dana Dunne	EUR 375,000.-	4,166,672 Class B Shares 4,166,666 Class C Shares 4,166,666 Class D Shares 4,166,666 Class E Shares 4,166,666 Class F Shares 4,166,666 Class G Shares 4,166,666 Class H Shares 4,166,666 Class I Shares 4,166,666 Class J Shares	EUR 375,000.-
6) Francisco Javier Bellido Trullenque	EUR 75,000.-	833,336 Class B Shares 833,333 Class C Shares 833,333 Class D Shares 833,333 Class E Shares 33,333 Class F Shares 833,333 Class G Shares 833,333 Class H Shares 833,333 Class I Shares 833,333 Class J Shares	EUR 75,000.-
7) Josep Bernat Pane	EUR 75,000.-	833,336 Class B Shares 833,333 Class C Shares	EUR 75,000.-

		833,333 Class D Shares	
		833,333 Class E Shares	
		833,333 Class F Shares	
		833,333 Class G Shares	
		833,333 Class H Shares	
		833,333 Class I Shares	
		833,333 Class J Shares	
8) Mauricio Prieto	EUR 75,000.-	833,336 Class B Shares	EUR 75,000.-
		833,333 Class C Shares	
		833,333 Class D Shares	
		833,333 Class E Shares	
		833,333 Class F Shares	
		833,333 Class G Shares	
		833,333 Class H Shares	
		833,333 Class I Shares	
		833,333 Class J Shares	
9) Andreas Schraeder	EUR 75,000.-	833,336 Class B Shares	EUR 75,000.-
		833,333 Class C Shares	
		833,333 Class D Shares	
		833,333 Class E Shares	
		833,333 Class F Shares	
		833,333 Class G Shares	
		833,333 Class H Shares	
		833,333 Class I Shares	
		833,333 Class J Shares	
10) Philippe Vimard	EUR 75,000.-	833,336 Class B Shares	EUR 75,000.-
		833,333 Class C Shares	
		833,333 Class D Shares	
		833,333 Class E Shares	
		833,333 Class F Shares	
		833,333 Class G Shares	
		833,333 Class H Shares	
		833,333 Class I Shares	
		833,333 Class J Shares	
11) Sylvia Andriessen	EUR 75,000.-	833,336 Class B Shares	EUR 75,000.-
		833,333 Class C Shares	
		833,333 Class D Shares	
		833,333 Class E Shares	
		833,333 Class F Shares	
		833,333 Class G Shares	
		833,333 Class H Shares	
		833,333 Class I Shares	
		833,333 Class J Shares	
12) Mario Gavira	EUR 37,500.-	416,672 Class B Shares	EUR 37,500.-
		416,666 Class C Shares	
		416,666 Class D Shares	
		416,666 Class E Shares	
		416,666 Class F Shares	
		416,666 Class G Shares	
		416,666 Class H Shares	
		416,666 Class I Shares	
		416,666 Class J Shares	
13) Angelo Ghigliano	EUR 37,500.-	416,672 Class B Shares	EUR 37,500.-
		416,666 Class C Shares	
		416,666 Class D Shares	
		416,666 Class E Shares	
		416,666 Class F Shares	
		416,666 Class G Shares	
		416,666 Class H Shares	
		416,666 Class I Shares	
		416,666 Class J Shares	

55076

14) Peter Carlsson	EUR 37,500.-	416,672 Class B Shares 416,666 Class C Shares 416,666 Class D Shares 416,666 Class E Shares 416,666 Class F Shares 416,666 Class G Shares 416,666 Class H Shares 416,666 Class I Shares 416,666 Class J Shares	EUR 37,500.-
15) Ludovic Filippo	EUR 37,500.-	416,672 Class B Shares 416,666 Class C Shares 416,666 Class D Shares 416,666 Class E Shares 416,666 Class F Shares 416,666 Class G Shares 416,666 Class H Shares 416,666 Class I Shares 416,666 Class J Shares	EUR 37,500.-
16) Thomas Reiter	EUR 37,500.-	416,672 Class B Shares 416,666 Class C Shares 416,666 Class D Shares 416,666 Class E Shares 416,666 Class F Shares 416,666 Class G Shares 416,666 Class H Shares 416,666 Class I Shares 416,666 Class J Share	EUR 37,500.-
Total:	EUR 1,500,000.01	1 Class A Share 16,666,672 Class B Shares 16,666,666 Class C Shares 16,666,666 Class D Shares 16,666,666 Class E Shares 16,666,666 Class F Shares 16,666,666 Class G Shares 16,666,666 Class H Shares 16,666,666 Class I Shares 16,666,666 Class J Shares	EUR 1,500,000.01

The amount of one million five hundred thousand euros and one euro cent (EUR 1,500,000.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand nine hundred Euros (EUR 2,900.-).

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of March 2014.

Resolutions of the general meeting of shareholders

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2019:

- Eddy PERRIER, born on 5 July 1977 in Saint-Jean-De-Maurienne (France) and having his professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Cedric PEDONI, born on 24 March 1975 in Villerupt (France), having his professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Jens HOLLERMANN, born 26 July 1971 in Oberhausen (Germany), having his professional address at 47 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Ian KENT, born on 3 December 1976 in Birmingham (United Kingdom), having his professional address at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

(i) Luxgoal S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-trois millions trois cent trente-deux mille cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-cinq centimes (EUR 33.332.184,65) dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152268,

représentée par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(ii) Axeurope S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152268,

représentée par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(iii) G Co-Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 30.000,-), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161761,

représentée par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(iv) Javier Pérez-Tenessa De Block, résidant à Salvador Espriu, 81, 5° 2a, 08005 Barcelone (Espagne),

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(v) Dana Dunne, résident à 48 Doneraile Street, London SW6 6EP, Royaume Uni,

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(vi) Francisco Javier Bellido Trullenque, résidant à Passeig Maritim, 17, 5° 1a, 08912 Badalona, Barcelone (Espagne),

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(vii) Josep Bernat Pane, résidant à Passeig Verdaquer, 18, 17310 Lloret de Mar, Girona (Espagne),

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(viii) Mauricio Prieto, résidant à Passatge Roserar, 7, Bajos, 08034 Barcelone (Espagne),

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(ix) Andreas Schraeder, résidant à Vistabella, 17 C, 3° 1a, 08022 Barcelone (Espagne),

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(x) Philippe Vimard, résidant à Joaquim Blume, 8, 08196 Les Planes, Sant Cugat del Vallès, Barcelone (Espagne),

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(xi) Sylvia Andriessen, résidant à Van Alkemadelaan 141, 2597 AD Den Haag, Pays-Bas,

représentée par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(xii) Mario Gavira, résidant à 21 Rue Saint Maur, 75011 Paris, France, représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(xiii) Angelo Ghigliano, résidant à Via Podgora, 18, Vedano al Lambro, Milan (Italie),

représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(xiv) Peter Carlsson, résidant à Huvudstagatan 27, 6tr, 17158 Solna, Suède, représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à

Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(xv) Ludovic Philippo, résidant à 30 Rue Rambuteau, 75003 Paris, France, représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement;

(xvi) Thomas Reiter, résidant à Stresemannalle 68a, 22529 Hamburg, Allemagne, représenté par Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre G Co-Investment GP S.à r.l., associé commandité, et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «G Co-Investment III S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie, ainsi qu'au profit de personnes physiques (et les personnes morales leur étant apparentées) faisant parties du personnel du groupe des sociétés dont la Société fait partie, en particulier pour financer les plans d'intéressement offerts à ces personnes.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à un million cinq-cents mille euros et un centime (EUR 1.500.000,01), représenté par une (1) action de catégorie A (Action de Catégorie A)), qui doit être détenue par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société et seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-douze (16.666.672) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»), seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»), seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»), seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»), seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»), et seize millions six cent soixante-six mille six cent soixante-six (16.666.666) actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J») qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires. Chaque action a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J seront seulement nominatives. Les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, et les Actions de Catégorie J sont cessibles seulement sous condition que le Gérant ou les Gérants donnent leur consentement, sans que celui-ci ne puisse être abusivement refusé.

L'Action de Catégorie A sera seulement nominative. L'Action de Catégorie A est cessible seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie A agit comme Gérant(s) de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession de l'Action de Catégorie A non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions

dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions trois cent soixante et onze mille cinq cent sept euros et quarante-huit centimes (EUR 2.371.507,48), représenté par une (1) Action de Catégorie A, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie B, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie C, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie D, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie E, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie F, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie G, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie H, vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie I, et vingt-six millions trois cent cinquante mille quatre-vingt-trois (26.350.083) Actions de Catégorie J. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Memorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou les Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

7.3 Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Actions de Catégorie J jusqu'aux Actions de Catégorie B).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 31 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé

que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie B, ses propres Actions de Catégorie C, ses propres Actions de Catégorie D, ses propres Actions de Catégorie E, ses propres Actions de Catégorie F, ses propres Actions de Catégorie G, ses propres Actions de Catégorie H, ses propres Actions de Catégorie I, ses propres Actions de Catégorie J mais non l'Action de Catégorie A. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie B, ses propres Actions de Catégorie C, ses propres Actions de Catégorie D, ses propres Actions de Catégorie E, ses propres Actions de Catégorie F, ses propres Actions de Catégorie G, ses propres Actions de Catégorie H, ses propres Actions de Catégorie I et ses propres Actions de Catégorie J s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. Gérant(s), Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par G Co-Investment GP S.à r.l. (le «Gérant» ou les «Gérants») en sa qualité de seul associé-commandité et détenteur de l'Action de Catégorie A de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer n'ont, en leur capacité d'associé-commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant ou les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 14. Responsabilité du Gérant ou des Gérants - Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnisera le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs

successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre

membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 20 juillet à 11h30.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 25. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 29. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour d'avril de chaque année et s'achève le dernier jour de mars de l'année suivante.

Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires de la société.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- L'Action de Catégorie A aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie B aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule six pour cent (0,6 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule sept pour cent (0,7 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule huit pour cent (0,8%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule 9 pour cent (0,9 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un pour cent (1 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un virgule un pour cent (1,1 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un virgule deux pour cent (1,2 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un virgule trois pour cent (1,3 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Action de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins un virgule quatre pour cent (1,4 %) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

- après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les Actions de Catégorie J jusqu'aux Actions de Catégorie B).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de la Société. Le Gérant ou les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Par ailleurs, la Société se soumet aux dispositions de la Treasury Regulations Section 301.7701-3 afin d'être considérée comme un partnership dans les limites permises par la loi et la Société sera traitée comme un partnership pour les besoins du droit fiscal fédéral des États-Unis. La Société ne conclura aucun contrat ni engagement visant à (i) la cotation de ses actions sur un marché de valeurs mobilières établi ou la prise de toute action qui pourrait résulter ou aurait l'effet de faciliter la négociation de ses actions sur un tel marché ou (ii) la création ou le soutien d'un marché secondaire (substantiellement équivalent) concernant ses actions si cela a pour conséquence que la Société soit traité sous la Section 7704 du Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié en tant qu'association ayant le régime fiscal de corporations pour des raisons de droit fiscal des États-Unis.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	montant libéré
1) Luxgoal S.à r.l.	EUR 185.625,-	2.062.476 Actions de Catégorie B 2.062.503 Actions de Catégorie C 2.062.503 Actions de Catégorie D 2.062.503 Actions de Catégorie E 2.062.503 Actions de Catégorie F 2.062.503 Actions de Catégorie G 2.062.503 Actions de Catégorie H 2.062.503 Actions de Catégorie I 2.062.503 Actions de Catégorie J	EUR 185.625,-
2) Axeurope S.A.	EUR 151.875,-	1.687.476 Actions de Catégorie B 1.687.503 Actions de Catégorie C 1.687.503 Actions de Catégorie D 1.687.503 Actions de Catégorie E 1.687.503 Actions de Catégorie F 1.687.503 Actions de Catégorie G 1.687.503 Actions de Catégorie H 1.687.503 Actions de Catégorie I 1.687.503 Actions de Catégorie J	EUR 151,875,-
3) G Co-Investment GP S.à r.l.	EUR 0,01	1 Action de Catégorie A	EUR 0,01
4) Javier Pérez- Tenessa De Block	EUR 150.000,-	1.666.672 Actions de Catégorie B 1.666.666 Actions de Catégorie C 1.666.666 Actions de Catégorie D 1.666.666 Actions de Catégorie E 1.666.666 Actions de Catégorie F 1.666.666 Actions de Catégorie G 1.666.666 Actions de Catégorie H 1.666.666 Actions de Catégorie I 1.666.666 Actions de Catégorie J	EUR 150.000,-
5) Dana Dunne	EUR 375.000,-	4.166.672 Actions de Catégorie B 4.166.666 Actions de Catégorie C 4.166.666 Actions de Catégorie D 4.166.666 Actions de Catégorie E 4.166.666 Actions de Catégorie F 4.166.666 Actions de Catégorie G 4.166.666 Actions de Catégorie H 4.166.666 Actions de Catégorie I 4.166.666 Actions de Catégorie J	EUR 375.000,-
6) Francisco Javier Bellido Trullenque	EUR 75.000,-	833.336 Actions de Catégorie B 833.333 Actions de Catégorie C 833.333 Actions de Catégorie D 833.333 Actions de Catégorie E 833.333 Actions de Catégorie F 833.333 Actions de Catégorie G 833.333 Actions de Catégorie H	EUR 75.000,-

		833.333 Actions de Catégorie I	
		833.333 Actions de Catégorie J	
7) Josep Bernat Pane	EUR 75.000,-	833.336 Actions de Catégorie B	EUR 75.000,-
		833.333 Actions de Catégorie C	
		833.333 Actions de Catégorie D	
		833.333 Actions de Catégorie E	
		833.333 Actions de Catégorie F	
		833.333 Actions de Catégorie G	
		833.333 Actions de Catégorie H	
		833.333 Actions de Catégorie I	
		833.333 Actions de Catégorie J	
8) Mauricio Prieto	EUR 75.000,-	833.336 Actions de Catégorie B	EUR 75.000,-
		833.333 Actions de Catégorie C	
		833.333 Actions de Catégorie D	
		833.333 Actions de Catégorie E	
		833.333 Actions de Catégorie F	
		833.333 Actions de Catégorie G	
		833.333 Actions de Catégorie H	
		833.333 Actions de Catégorie I	
		833.333 Actions de Catégorie J	
9) Andreas Schraeder	EUR 75.000,-	833.336 Actions de Catégorie B	EUR 75.000,-
		833.333 Actions de Catégorie C	
		833.333 Actions de Catégorie D	
		833.333 Actions de Catégorie E	
		833.333 Actions de Catégorie F	
		833.333 Actions de Catégorie G	
		833.333 Actions de Catégorie H	
		833.333 Actions de Catégorie I	
		833.333 Actions de Catégorie J	
10) Philippe Vimard	EUR 75.000,-	833.336 Actions de Catégorie B	EUR 75.000,-
		833.333 Actions de Catégorie C	
		833.333 Actions de Catégorie D	
		833.333 Actions de Catégorie E	
		833.333 Actions de Catégorie F	
		833.333 Actions de Catégorie G	
		833.333 Actions de Catégorie H	
		833.333 Actions de Catégorie I	
		833.333 Actions de Catégorie J	
11) Sylvia Andriessen	EUR 75.000,-	833.336 Actions de Catégorie B	EUR 75.000,-
		833.333 Actions de Catégorie C	
		833.333 Actions de Catégorie D	
		833.333 Actions de Catégorie E	
		833.333 Actions de Catégorie F	
		833.333 Actions de Catégorie G	
		833.333 Actions de Catégorie H	
		833.333 Actions de Catégorie I	
		833.333 Actions de Catégorie J	
12) Mario Gavira	EUR 37.500,-	416.672 Actions de Catégorie B	EUR 37.500,-
		416.666 Actions de Catégorie C	
		416.666 Actions de Catégorie D	
		416.666 Actions de Catégorie E	
		416.666 Actions de Catégorie F	
		416.666 Actions de Catégorie G	
		416.666 Actions de Catégorie H	
		416.666 Actions de Catégorie I	
		416.666 Actions de Catégorie J	
13) Angelo Ghigliano	EUR 37.500,-	416.672 Actions de Catégorie B	EUR 37.500,-
		416.666 Actions de Catégorie C	
		416.666 Actions de Catégorie D	
		416.666 Actions de Catégorie E	
		416.666 Actions de Catégorie F	

		416.666 Actions de Catégorie G	
		416.666 Actions de Catégorie H	
		416.666 Actions de Catégorie I	
		416.666 Actions de Catégorie J	
14) Peter Carlsson	EUR 37.500,-	416.672 Actions de Catégorie B	EUR 37.500,-
		416.666 Actions de Catégorie C	
		416.666 Actions de Catégorie D	
		416.666 Actions de Catégorie E	
		416.666 Actions de Catégorie F	
		416.666 Actions de Catégorie G	
		416.666 Actions de Catégorie H	
		416.666 Actions de Catégorie I	
		416.666 Actions de Catégorie J	
15) Ludovic Philippo	EUR 37.500,-	416.672 Actions de Catégorie B	EUR 37.500,-
		416.666 Actions de Catégorie C	
		416.666 Actions de Catégorie D	
		416.666 Actions de Catégorie E	
		416.666 Actions de Catégorie F	
		416.666 Actions de Catégorie G	
		416.666 Actions de Catégorie H	
		416.666 Actions de Catégorie I	
		416.666 Actions de Catégorie J	
16) Thomas Reiter	EUR 37.500,-	416.672 Actions de Catégorie B	EUR 37.500,-
		416.666 Actions de Catégorie C	
		416.666 Actions de Catégorie D	
		416.666 Actions de Catégorie E	
		416.666 Actions de Catégorie F	
		416.666 Actions de Catégorie G	
		416.666 Actions de Catégorie H	
		416.666 Actions de Catégorie I	
		416.666 Actions de Catégorie J	
Total:	EUR 1.500.000,01	1 Action de Catégorie A	EUR 1.500.000,01
		16.666.672 Actions de Catégorie B	
		16.666.666 Actions de Catégorie C	
		16.666.666 Actions de Catégorie D	
		16.666.666 Actions de Catégorie E	
		16.666.666 Actions de Catégorie F	
		16.666.666 Actions de Catégorie G	
		16.666.666 Actions de Catégorie H	
		16.666.666 Actions de Catégorie I	
		16.666.666 Actions de Catégorie J	

Le montant d'un million cinq cents mille euros et un centime d'euro (EUR 1.500.000,01) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de mars 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à quatre le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019:

- Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint-Jean-De-Maurienne (France) ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Jens HÖLLERMANN, né le 26 juillet 1974 à Oberhausen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Ian KENT, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes connu du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. FRANTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 février 2013. LAC/2013/9288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036914/1362.

(130045231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

De Z à A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 175.792.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2013

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 mars 2013 au siège de la société:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission comme gérant unique de Monsieur KASTRATI Sinan, salarié, demeurant à L-9558 Wiltz, 1 rue Geetz, né le 12.08.1971 à PEJE (Kosovo).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer pour une durée indéterminée:

Monsieur Monsieur KASTRATI Sinan, pré-qualifié, comme gérant administratif.

Monsieur FRANKARD Guy, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98 route d'Arlon, né le 18.05.1962 à Steinfort, comme gérant technique

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013043080/22.

(130052882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Dorna-SBK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.224.

Par résolution signée en date des 21 et 26 mars 2013, les associés ont décidé de modifier la fonction de Paul Gunner, avec adresse à Pursers Lane, Pursers Farm Cottage, GU5 9RG Peaslake, Royaume-Uni, de gérant de catégorie A à gérant de catégorie B, avec effet au 20 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013043083/13.

(130052353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Dedel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 138.729.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 27 mars 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour DEDEL S.A. - SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013043087/22.

(130052795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

DeZaRo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.081.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043081/10.

(130052902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Eugénie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.746.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043113/9.

(130052762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

China Three Gorges International (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 164.928.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 mars 2013 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013043055/12.

(130052320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Ciplot Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043056/13.

(130052374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Cofalux Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.154.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2013.

Référence de publication: 2013043059/11.

(130052424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Global Fund Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.035.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2013

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Harald WANKE, résidant professionnellement au 8-10 Franz-Josef-Strasse, A-6130 Schwaz, Markus LACKNER, résidant professionnellement au 8-10 Franz-Josef-Strasse, A-6130 Schwaz, André SCHMIT, résidant professionnellement au 11 rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et Michel PIPAZ, résidant professionnellement au 1 Oberer Stadtplatz, A-6330 Kufstein, comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- de réélire DELOITTE AUDIT S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Pour GLOBAL FUND SELECTION SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013043147/18.

(130052363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Grosvenor Retail European Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.819.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 27 mars 2013 les décisions suivantes:

- nommer M. Sébastien Hyst, né le 8 novembre 1973 à Suresnes, France, demeurant professionnellement au 70 Grosvenor Street, Londres W1K3JP, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

- * Jean Bodoni;
- * Frederik Foussat;
- * Simon Hauxwell;
- * Sébastien Hyst;
- * Herman Moors; et
- * Giles Henry Wintle

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043139/22.

(130052453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Ganda, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.263.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 02 avril 2013 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Henk Janssen, Directeur de société, avec adresse au Guyotdreef 85, 2930 Brasschaat, Belgique;
- M. Patrick Van De Sype, Directeur de société, avec adresse au 47 Loereveldstraat, 9290 Berlare, Overmere, Belgique.
- Mercator Assurances S.A., sise à Kortrijksesteenweg 302, à 9000 Gent, Belgique.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 02 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013043141/21.

(130052331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Eurocash-Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.631.

—
Mit Wirkung zum 13. März 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg.

Référence de publication: 2013043115/11.

(130052818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.630.

—
L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de manière extraordinaire, le 28 mars 2013, a décidé de nommer Monsieur Rudolf Kömen, en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la société susmentionnée, en remplacement de Monsieur Germain Trichies ayant démissionné le 1^{er} mars 2013.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2013:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration,
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Yves Maas, Membre du Conseil d'Administration
56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Marco Scholz, Membre du Conseil d'Administration
Junghofstrasse 16, D-60311 Frankfurt am Main

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013043078/23.
(130052335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Compagnie Financière et Commerciale du Parc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 45.257.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 mars 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 laquelle se tiendra en 2016:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015 laquelle se tiendra en 2016:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 223, Val Ste Croix à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013043067/20.

(130052665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Cofidex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 92.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
COFIDEX S.A.

Référence de publication: 2013043060/11.

(130052569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

DM Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8222 Mamer, 2, rue des Noyers.
R.C.S. Luxembourg B 151.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043090/10.

(130052785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Drybud Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 91, Op der Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 153.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043091/10.

(130052497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Luxtrid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.705.

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXTRID S.A." (numéro d'identité 2004 22 28 800), avec siège social à L-2550 Luxembourg, 2, Avenue du Dix Septembre, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.705, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 455 du 17 mai 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Paul FRIEDERS, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 1123 du 29 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg et modification subséquente du 1^e r alinéa de l'article 2 et de l'article 13 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg et en conséquence de modifier:

a) le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Bertrange.»

b) l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de novembre de chaque année à 11.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DEMEUSE, J-M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2013. Relation: CAP/2013/824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 19 mars 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013038207/52.

(130046720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.034.

In the year two thousand and thirteen.

On the fourteenth day of the month of February,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company MIEDZI COPPER CORP., having its registered office at 1200 Waterfront Centre, 200 Burrard Street, BC V6C 3L6 Vancouver, Canada,

Here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao-Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, or failing her, any employee of the notarial office of Me Francis Kessler in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on 6th February 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of "Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar under number B 158034, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 513 dated 18 March 2011.

The articles of incorporation of the Company have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, dated 2nd February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 894 of 5th April 2012.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders as stated under Article 13 of its Articles of Incorporation, stated that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the Company share capital in an amount of three million nine hundred sixty four thousand five hundred ten Canadian dollars (CAD\$ 3,964,510);
2. Subscription to the share capital increase as specified in item 2 above and payment;
3. Amendments to article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles");
4. Miscellaneous.

And immediately passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company share capital in an amount of three million nine hundred sixty four thousand five hundred ten Canadian dollars (CAD\$ 3,964,510) by the issuance of:

- i. Three hundred sixteen thousand one hundred eighty (316,180) Class A MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- ii. Two hundred two thousand three hundred forty (202,340) Class B MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- iii. One hundred ninety one thousand five hundred ten (191,510) Class C MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;
- iv. One million five hundred twenty nine thousand three hundred ten (1,529,310) Class D MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;

v. Six hundred twenty thousand four hundred ten (620,410) Class E MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each;

vi. One million one hundred four thousand seven hundred sixty (1,104,760) Class F MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe to (i) three hundred sixteen thousand one hundred eighty (316,180) Class A MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (ii) two hundred two thousand three hundred forty (202,340) Class B MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (iii) one hundred ninety one thousand five hundred ten (191,510) Class C MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (iv) one million five hundred twenty nine thousand three hundred ten (1,529,310) Class D MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each, (v) six hundred twenty thousand four hundred ten (620,410) Class E MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each and (vi) one million one hundred four thousand seven hundred sixty (1,104,760) Class F MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each by a contribution in kind of consisting of a claim granted by the sole shareholder to the Company in an amount of three million nine hundred sixty four thousand five hundred ten Canadian dollars (CAD\$ 3,964,510) (hereafter the "Luxco Claim").

The valuation of the Luxco Claim is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the sole shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (hereafter the "Management Certificate"). It results from the Management Certificate that, as of the date of such Certificate:

(i) The sole shareholder is the holder of the Luxco Claim and is solely entitled to all rights, title and interest in and to the Luxco Claim;

(ii) The accounts of the sole shareholder as of 31 December 2012 (hereafter the "Accounts") show a claim in an amount of three million nine hundred sixty four thousand five hundred ten Canadian dollars (CAD\$3,964,510);

(iii) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles the claim contributed to the Company as per the attached Accounts has a total value of three million nine hundred sixty four thousand five hundred ten Canadian dollars (CAD\$ 3,964,510);

(iv) The claim contributed to the Company is freely transferable by the Shareholder and is neither subject to any restriction nor encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

(v) If and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered assignment of the Luxco Claim to the Company, that the approval or consent of a third party is obtained, such approval or consent is obtained.

Such Management Certificate and a copy of the Accounts, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

Further to the resolutions passed above, the sole shareholder resolved to amend and replace article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth have the following wording:

6.1. The corporate share capital is set at seven million three hundred thirty one thousand four hundred forty one Canadian dollars (CAD\$ 7,331,441.-) divided into:

(i) one thousand five hundred and seventy one (1,571) ordinary shares with a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1,-) each (the "Ordinary Shares") and (ii) eight hundred six thousand seventy (806,070) Class A MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class A MRPS"), six hundred thirty five thousand two hundred forty (635,240) Class B MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class B MRPS"), six hundred forty four thousand one hundred ninety (644,190) Class C MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class C MRPS"), two million six hundred seven thousand nine hundred ninety (2,607,990) Class D MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class D MRPS"), one million five hundred twenty eight thousand fifty (1,528,050) Class E MRPS having a nominal value of one Canadian dollars (CAD\$ 1) each (the "Class E MRPS") and one million one hundred eight thousand three hundred thirty (1,108,330) Class F MRPS having a nominal value of one Canadian dollar (CAD\$ 1) each (the "Class F MRPS").

6.2. For the purpose of the articles, the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS and the Class F MRPS shall collectively be referred to as the MRPS and individually, as a Class of MRPS.

The MRPS together with the Ordinary Shares are hereafter collectively referred to as the "Shares".

Each class of MRPS is linked to a specifically identified asset or group of assets of the company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having

replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

6.3. Subject to articles 6.1 and 6.2, the Designated Assets in respect of

(i) the Class A MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Zielona Góra Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci entered into the Polish Register of Entrepreneurs of the National Court Register, under the number 0000367717;

(ii) the Class B MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Wilcze Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci entered into the Polish Register of Entrepreneurs of the National Court Register, under the number 0000368203;

(iii) the Class C MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Florentyna Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000368123;

(iv) the Class D MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Ostrzeszów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000365750;

(v) the Class E MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Mozów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000365483;

(v) the Class F MRPS are equity investments, interests and rights in the Polish company Lezno Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci entered into the Register of Entrepreneurs of the Polish National Court Register, under the number 0000394110.

When and as long as all the Shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

The company's shares are in registered form.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le quatorze février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MIEDZI COPPER CORP., avec siège à 1200 Waterfront Centre, 200 Burrard Street, BC V6C 3L6 Vancouver, Canada,

Représentée en l'occurrence par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, résident professionnellement à Esch-sur-Alzette, ou en son absence, tout(e) employée de l'étude du notaire Francis Kessler à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 février 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de "Miedzi Copper (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158034, et dont le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse

Charlotte, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 513 du 18 mars 2011 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 2 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 du 5 avril 2012.

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des actionnaires comme stipulé à l'article 13 des statuts de la Société, a indiqué que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital pour un montant de trois millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent dix dollars canadiens (CAD\$ 3.964.510) par l'émission de:

a. Trois cent seize mille cent quatre-vingts (316.180) Actions Préférentielles de Catégorie A avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

b. Deux cent deux mille trois cent quarante (202.340) Actions Préférentielles de Catégorie B avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

c. Cent quatre-vingt-onze mille cinq cent dix (191.510) Actions Préférentielles de Catégorie C avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

d. Un million cinq cent vingt neuf mille trois cent dix (1.529.310) Actions Préférentielles de Catégorie D avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

e. Six cent vingt mille quatre cent dix (620.410) Actions Préférentielles de Catégorie E avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

f. Un million cent quatre mille sept cent soixante (1.104.760) Actions Préférentielles de Catégorie F avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune.

2. Souscription à l'augmentation de capital ainsi que décrit sous le paragraphe 2 ci-dessus et paiement;

3. Modifications de l'article 6 des statuts de la Société (les "Statuts");

4. Divers.

Et a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour un montant de trois millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent dix dollars canadiens (CAD\$ 3.964.510) par l'émission de:

a. Trois cent seize mille cent quatre vingt (316.180) Actions Préférentielles de Catégorie A avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

b. Deux cent deux mille trois cent quarante (202.340) Actions Préférentielles de Catégorie B avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

c. Cent quatre-vingt-onze mille cinq cent dix (191.510) Actions Préférentielles de Catégorie C avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

d. Un million cinq cent vingt neuf mille trois cent dix (1.529.310) Actions Préférentielles de Catégorie D avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

e. Six cent vingt mille quatre cent dix (620.410) Actions Préférentielles de Catégorie E avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune;

f. Un million cent quatre mille sept cent soixante (1.104.760) Actions Préférentielles de Catégorie F avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte et enregistre la souscription à l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription

L'associé unique déclare souscrire à (i) trois cent seize mille cent quatre vingt (316.180) Actions Préférentielles de Catégorie A avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (ii) deux cent deux mille trois cent quarante (202.340) Actions Préférentielles de Catégorie B avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (iii) cent quatre-vingt-onze mille cinq cent dix (191.510) Actions Préférentielles de Catégorie C avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (iv) un million cinq cent vingt neuf mille trois cent dix (1.529.310) Actions Préférentielles de Catégorie D avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune; (v) six cent vingt mille quatre cent dix (620.410) Actions Préférentielles de Catégorie E avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune et (vi) un million cent quatre mille sept cent soixante (1.104.760) Actions Préférentielles de Catégorie F avec une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1) chacune par un apport en nature d'une créance d'un montant de trois millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent dix dollars canadiens (CAD\$ 3.964.510) (ci-après "la Créance").

L'évaluation de la Créance est prouvée par le biais d'un certificat émis à la date du présent acte par l'Apporteur et approuvé par le conseil de gérance de la société (ci-après "Certificat de Gérance"). Il résulte du Certificat de Gérance qu'à la date dudit Certificat:

(i) L'associé unique est l'unique détenteur de la Créance et a, à titre exclusif, tous les droits, titre et intérêts dans la Créance;

(ii) Les comptes annuels de l'associé unique à la date du 31 décembre 2012, tels que joints (ci-après les "Comptes Annuels") présentent une créance d'un montant de trois millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent dix dollars canadiens (CAD\$ 3.964.510);

(iii) Sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la créance apportée à la Société a, en vertu des Comptes Intérimaires, une valeur totale de trois millions neuf cent soixante quatre mille cinq cent dix dollars canadiens (CAD\$ 3.964.510);

(iv) La créance apportée à la Société est librement cessible par l'associé unique et n'est sujette à aucune restriction ni grevée d'un nantissement ou sûreté qui limiterait sa transmissibilité ou réduirait sa valeur;

(v) Si et dans la mesure où il est requis pour un transfert total et sans sûreté de la Créance à la Société que l'approbation ou le consentement d'une partie tierce soit obtenu, il est considéré qu'une telle approbation ou un tel consentement est obtenu.

(vi) Toute autre formalité ou transaction qui, en vertu des lois applicables à la Créance, sont requis pour le transfert de la Créance à la Société sont considérées comme effectuées. La Société devra de même coopérer de façon totale afin de rendre ce transfert effectif.

Le Certificat de Gérance et une copie des Comptes Annuels, après signature "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire présent, resteront annexés au présent acte afin d'être déposés aux autorités compétentes.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'associé unique décide de modifier et remplacer l'article 6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social souscrit et Libéré. Le capital social est fixé à sept millions trois cent trente et un mille quatre cent quarante-un dollars canadiens (CAD\$ 7.331.441) représenté par (i) mille cinq cent soixante onze (1.571) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (les "Actions Ordinaires") et (ii) huit cent six mille soixante-dix (806.070) actions préférentielles de catégorie A d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie A et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie A), (iii) six cent trente-cinq mille deux cent quarante (635.240) actions préférentielles de catégorie B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie B et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie B), (iv) six cent quarante quatre cent quatre-vingt-dix (644.190) actions préférentielles de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie C et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie C), (v) deux million six cent sept mille neuf cent quatre-vingt-dix (2.607.990) actions préférentielles de catégorie D d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie D et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie D), (vi) un million cinq cent vingt-huit mille cinquante (1.528.050) actions préférentielles de catégorie E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie E et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie E) et (vii) un million cent huit mille trois cent trente (1.108.330) actions préférentielles de catégorie F d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD\$ 1,-) chacune (en cas de pluralité, les Actions Préférentielles de Catégorie F et individuellement, l'Action Préférentielle de Catégorie F).

6.2. Dans le cadre des présents statuts, les Actions Préférentielles de Catégorie A, les Actions Préférentielles de Catégorie B, les Actions Préférentielles de Catégorie C, les Actions Préférentielles de Catégorie D et les Actions Préférentielles de Catégorie E seront collectivement désignées les Actions Préférentielles et individuellement une Catégorie d'Action Préférentielle.

Les Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires seront collectivement désignées les Actions.

Chaque catégorie d'Action Préférentielle est liée à un ou plusieurs actif(s) particulier(s) identifié(s) de la société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

6.3. Sous réserve des articles 6.1. et 6.2, les Actifs Désignés en relation avec:

(i) les Actions Préférentielles de Catégorie A sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Zielona Góra Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000367717;

(ii) les Actions Préférentielles de Catégorie B sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Wilcze Copper Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000368203;

(iii) les Actions Préférentielles de Catégorie C sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Florentyna Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000368123;

(iv) les Actions Préférentielles de Catégorie D sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Ostrzeszów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000365750;

(v) les Actions Préférentielles de Catégorie E sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Mozów Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000365483;

(vi) les Actions Préférentielles de Catégorie F sont tous les investissements, intérêts et droits dans la société polonaise Lezno Copper spółka z ograniczon odpowiedzialno ci enregistrée auprès du Registre des Entrepreneurs du Registre National du Tribunal sous le numéro 0000394110.

Quand et aussi longtemps que toutes les Actions seront détenues par un associé unique, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi seront applicables, i.e. toute décision de l'associé unique ainsi que tout contrat entre ce dernier et la société devra être enregistré par écrit et les dispositions concernant l'assemblée générale des associés ne seront pas applicables.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous réserves qu'elles soient annulées et que le capital soit réduit proportionnellement.

Les actions de la société sont émises sous forme nominative.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2013. Relation: EAC/2013/2380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038801/306.

(130047315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Charles Marcus International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.876.

Le Bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043054/10.

(130052827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Comgest Asia

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013043061/11.

(130052537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Alpha Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013042975/10.

(130052699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Comgest Europe

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013043063/11.

(130052538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Catalyst EPF Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.750.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013043031/12.

(130052867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013043066/10.

(130052718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

CONREN Fortune, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 79.471.

Mit Wirkung zum 20. März 2013 wurde KPMG Luxembourg S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für die Dauer eines Jahres bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 gewählt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg.

Référence de publication: 2013043069/11.

(130052824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Couvretoit s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8809 Arsdorf, 6, an der Hielt.

R.C.S. Luxembourg B 123.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043071/10.

(130052502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Greenpark Azur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.358.

L'an deux mille treize, le premier mars,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Greenpark Azur L.P., une société du droit du Delaware, ayant son siège social à Wilmington, Delaware 19808, Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Etats-Unis, et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware, représentée par son General Partner Greenpark International General Partner III, L.P., agissant par son General Partner, Greenpark International General Partner III, Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée Madame Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernsey le 4 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Greenpark Azur S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.358, constituée suivant acte notarié en date du 20 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2357 du 26 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 330 du 15 février 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et allemande, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" 2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The Board of Managers of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version allemande:

« 2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037562/49.

(130046190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Fiducial Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 47.269.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 295 du 4 août 1994.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAL EXPERTISE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013043128/15.

(130052611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

The Consulting Company, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 17, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 174.903.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2013

1) En remplacement de Madame Valérie MEYER, Monsieur Bernard MEYER né le 5 octobre 1939 à Maidières (France), demeurant 100, rue de Longwy à F-54650 Saulnes, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

2) Madame Valérie MEYER, née le 31 janvier 1967 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant 30, rue des Gaulois à L-1618 Luxembourg, est nommée en qualité de Directrice déléguée à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2013043358/13.

(130052714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

La Dame du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 145.474.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 811 du 15 avril 2009.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Dame du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013043197/15.

(130052613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

**LCP RE, Luxembourg Capital Real Estate, Société à responsabilité limitée,
(anc. IKON Property S.à r.l.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 155.532.

L'an deux mille treize, le vingt et un février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois "Luxembourg Capital Holding S.A.", en abrégé "LCP Holding", établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155354; et

2. La société anonyme de droit luxembourgeois "INBC S.A.", établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29679.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "IKON Property S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 15532, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2295 du 27 octobre 2010;

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de "IKON Property S.à r.l." en "Luxembourg Capital Real Estate", en abrégé "LCP RE" et de modifier subséquemment l'article deux (2) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Luxembourg Capital Real Estate", en abrégé "LCP RE". »

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que l'associée sub 1) a changé sa dénomination sociale de "IKON Holding S.A." en "Luxembourg Capital Holding S.A.", en abrégé "LCP Holding" suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour.

Par conséquent, l'Assemblée décide de procéder audit changement, objet de la présente résolution, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. SAR - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038738/53.

(130047288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.